



Développer une culture de l'engagement

Rendre service à la Nation

## LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

# 12 jours au service de la Nation

## Offrez une Mission d'Intérêt Général à un jeune volontaire du SNU

Le Gouvernement entend renforcer la cohésion sociale et développer la culture de l'engagement. Cet enjeu s'est renforcé avec la crise sanitaire.

Il apparaît donc important de favoriser les démarches d'engagement des jeunes volontaires du SNU afin de développer la solidarité et le renforcement du lien social en leur permettant d'être utiles aux autres et de ressentir l'importance de l'action pour la collectivité.

Par ailleurs, les MIG constitueront une opportunité de faire découvrir un secteur d'emploi à un grand nombre de jeune à un âge déterminant pour les projets d'orientation.



**Pour déposer une MIG : [admin.snu.gouv.fr](https://admin.snu.gouv.fr)**





## Concevoir la mission proposée au jeune volontaire

-  La mission doit s'inscrire dans l'une des neuf thématiques\* prédéfinies.
-  **Le caractère d'intérêt général doit être avéré.**
-  La mission doit lui permettre d'avoir un rôle actif tout en garantissant sa sécurité. Les missions d'observation sont proscrites de même que les missions liées à la gestion ou les activités liées à un espace de culte.
-  La mission ne peut pallier l'absence d'un salarié. Elle peut découler d'une mission agréée service civique mais elle devra être adaptée à la durée de la MIG (12 jours ou 84 heures) et à la minorité du volontaire (environ 16 ans).
-  Les missions effectuées entre 22h et 6h sont interdites. Pour les missions effectuées de manière continue, le repos hebdomadaire est de deux jours consécutifs.
-  Si le volontaire est scolarisé, la mission ne peut être effectuée sur le temps scolaire.
-  Si le volontaire travaille, le temps de travail cumulé avec le temps d'accomplissement de la mission d'intérêt général ne peut excéder 7 heures par jour et 35 heures par semaine.
-  Un référent adulte devra être nommé au sein de la structure.
-  La structure accueillante ne bénéficie d'aucune indemnité.
-  Le volontaire SNU en mission d'intérêt général sera sous statut de réserviste civique (décret du 09 mai 2017).
-  Le volontaire SNU devra porter sa tenue au cours de la mission qu'il exercera à titre bénévole.

\* Défense & mémoire / sécurité / solidarité / santé / éducation / culture / sport / environnement & développement durable

## La mission peut s'organiser selon quatre modalités

**I- Une mission perlée** : Les 84h sont réparties en fonction des besoins de la structure accueillante selon un emploi du temps délivré à l'avance. Exemples : Servir dans une épicerie sociale et solidaire, Accompagner des animations en EPAHD, Participer à des maraudes tous les mercredis ou samedis de 15h à 19h.

**II- Une mission ponctuelle** : les 84h sont regroupées dans un temps court en vue de la participation à un projet d'intérêt général. Exemples : spectacle, événements sportifs...etc.

**III- Un projet collectif** : plusieurs volontaires conceptualisent un projet d'intérêt général à l'échelle locale. Ils sont accompagnés par une structure d'intermédiation (établissement scolaire, BJI, maison de quartier ...etc).

**IV- La préparation en vue d'un engagement volontaire en phase 3** : le volontaire sait d'ores et déjà qu'il fera une phase 3 du SNU. La mission qu'il aura choisie peut nécessiter une phase de formation qui prendra la forme des 84h de la MIG. Exemple : sécurité civile.

## CONTACT

DDCS GIRONDE : 05 47 47 47 58

[ddcs-snu@gironde.gouv.fr](mailto:ddcs-snu@gironde.gouv.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE SNU DANS VOTRE ASSOCIATION

## Le Service national universel qu'est-ce que c'est ?

### UN DISPOSITIF QUI S'ADRESSE AUX JEUNES DE 15 À 25 ANS

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles, âgés de 15 à 16 ans, pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines

également. Chaque jeune peut ensuite, jusqu'à ses 25 ans, poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.



### 4 OBJECTIFS POUR ÊTRE ACTEURS DE SA CITOYENNETÉ

- ✓ Transmettre un socle républicain
- ✓ Renforcer la cohésion nationale
- ✓ Développer une culture de l'engagement
- ✓ Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

### 3 ÉTAPES COMPLÉMENTAIRES

**1**  
Séjour de cohésion obligatoire

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département
- ✓ l'année qui suit la classe de 3<sup>e</sup>

**2**  
Mission d'intérêt général obligatoire

- ✓ 2 semaines
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

**3**  
Engagement volontaire

- ✓ 3 mois minimum
- ✓ dans le département de son choix
- ✓ entre 16 et 25 ans

# Accueillir un jeune en mission d'intérêt général dans votre association

## Covid-19

En raison de l'épidémie de Covid-19, le séjour de cohésion a été reporté en fin d'année, les volontaires commenceront donc leur engagement par les missions d'intérêt général qui pourront démarrer courant juillet dans le strict respect des règles que les conditions sanitaires imposeront.



## POURQUOI ?

Par leur vitalité et leur ancrage territorial, les associations sont des **partenaires privilégiés** pour la réalisation des missions d'intérêt général et plus largement pour la réussite de l'ensemble du dispositif.

Le SNU constitue, pour les associations, une occasion de rencontrer les jeunes et de mobiliser ainsi les bénévoles de demain.



## QUELS TYPES DE MISSIONS ?

- L'appui à l'animation d'une opération ;
- l'organisation d'un projet ;
- l'aide à l'accueil ;
- l'organisation d'événements culturels ou sportifs ;
- la participation à des chantiers de restauration du patrimoine, à des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes vulnérables, etc.



## QUELS DOMAINES ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



## COMBIEN DE TEMPS ?

Pour une durée de **12 jours ou 84 heures** réparties sur plusieurs mois.

Retrouvez toutes les informations utiles et proposez une mission d'intérêt général (MIG) sur :

[admin.snu.gouv.fr](http://admin.snu.gouv.fr)